



POLITIQUE QUALITE 2024 – 2025

DATE CREATION : Mars 2024

DIFFUSION : A l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise ACI-Elévation

ACI-Elévation s'engage à assurer la pleine satisfaction des attentes de ses parties intéressées par le biais d'une maîtrise des exigences Qualité, par le respect des exigences normatives ainsi que d'autres exigences pouvant émaner d'ACI-Elévation.

Tous les collaborateurs doivent agir de façon responsable envers les clients, les fournisseurs, les sous-traitants, les employés et la Société ACI-Elévation.

ACI-Elévation a défini 3 axes principaux :

- **Recueillir la satisfaction client** afin de développer une stratégie répondant à leurs attentes, notamment sur la qualité produits, sur la qualité de service et sur nos délais.
- **Fournir des produits avec zéro défaut et à coûts maîtrisés**, en travaillant sur une méthode d'analyse des problématiques Qualité (non conformités externes et internes) pour réduire les risques en mettant en place des mesures permettant de garantir la satisfaction client. Le contrôle systématique est à renforcer à toutes les étapes du process pour garantir un niveau élevé de qualité.
- **Définir des objectifs communs** sur la base d'indicateurs pertinents afin d'identifier précocement les dérives et de mettre en place les actions adéquates.

Cette politique est l'engagement de l'ensemble d'ACI-Elévation, mais elle est aussi, une synthèse de la volonté forte d'accélérer la progression de notre entreprise vers des objectifs pérennes.

ACI-Elévation soutiendra l'ensemble de son personnel pour sa contribution et son investissement à l'atteinte de ses engagements.

A Isles-sur-Suippe le 15/03/2024

LA DIRECTION

Matthieu CABAU
Directeur d'ACI-Elévation